

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-452

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-452

Programmation 2020 des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille - Participation de Bordeaux Métropole - Contrat de ville métropolitain - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du contrat de ville métropolitain et l'adaptation du règlement d'intervention de la politique de la ville par délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole soutient les projets de construction et/ou réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille. Cet effort en faveur des habitants les plus fragiles, aux côtés des villes, de l'État et des autres partenaires du contrat de ville, a d'ores et déjà permis de financer plusieurs équipements structurants :

- la Maison de l'emploi de Villenave d'Ornon (Sarcignan)
- la salle des fêtes du Grand parc à Bordeaux
- extension du gymnase Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) de Saige à Pessac
- la création d'un pôle parentalité à Lormont Génicart
- la construction d'une maison de la petite enfance à Mérignac
- la réhabilitation et extension d'un pôle animation et lien social à Bassens (travaux en cours)
- la construction du gymnase Ginko à Bordeaux.

Au total, entre 2016 et 2019, le soutien de la Métropole à l'ensemble de ces projets s'est élevé en crédits de paiement à 2 933 067 €.

Ce programme d'investissement en faveur des quartiers se poursuit cette année avec trois nouveaux projets : la réhabilitation de la piscine Galin à Bordeaux, la restructuration du groupe scolaire de Bassens et l'étude stratégique sur l'avenir du quartier Yser Pont de Madame de Mérignac.

1. Rappel sur le règlement d'intervention de la politique de la ville

Le règlement permet la participation de la Métropole au financement de la construction ou de la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires ou de veille, ou à proximité de ces quartiers et bénéficiant majoritairement aux habitants de ces quartiers.

Il peut s'agir d'équipements culturels, sportifs, de loisirs ou de structures permettant de répondre aux priorités de lien social, d'accès aux droits, d'accès à l'emploi, définies au sein du contrat de ville. Ces projets d'équipements sont conformes aux objectifs des conventions territoriales des communes et figurent au sein de ces conventions. Ils sont également inscrits dans les contrats de codéveloppement.

La Métropole intervient à hauteur de 20 % du coût des travaux et des études, avec un plafond fixé à 500 000,00€ par projet, sous forme de participation versée directement aux communes qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe consacrée à cette participation s'élève à 5 M€ sur la durée du contrat, soit 1 million d'euros par an en crédits de paiement.

2. Les projets inscrits en 2020

Trois communes ont sollicité Bordeaux Métropole en 2020 pour participer au financement de leur projet d'équipement de proximité.

2.1 Réhabilitation de la piscine Galin à Bordeaux.

Construite en 1966, la piscine Galin a été fermée en 2014 suite à la découverte d'amiante dans les réseaux de gaines de ventilation. Pour cet équipement labelisé « Architecture contemporaine remarquable », le choix d'une réhabilitation et restructuration complète a été acté en concertation avec les habitants du quartier.

D'autant que l'obtention de ce label a fait peser des contraintes architecturales et techniques sur le projet et a eu pour conséquence d'écarter la piste d'une démolition – reconstruction à neuf du bâtiment, et de privilégier une réhabilitation et restructuration de l'équipement.

L'objectif est de proposer un équipement aux normes de sécurité et d'accessibilité situé à proximité immédiate du quartier prioritaire au titre de la « politique de la ville » de la Benauges, et dans un secteur carencé en équipement aquatique. La rive droite du territoire métropolitain ne compte que 0,005 m² de plan d'eau par habitant au lieu de 0,18m² de plan d'eau par habitant préconisé par la Fédération française de natation (FFN).

Le programme prévoit, outre le désamiantage, la rénovation complète du clos-couvert, la remise en état de la structure, la modernisation des équipements techniques et les mises aux normes actuelles, notamment l'accessibilité à tous les publics.

Il s'agit d'un équipement de proximité qui accueillera aussi bien les scolaires que les clubs et associations sportives du quartier.

Le projet s'inscrit dans une démarche de Haute qualité environnementale (HQE) visant à améliorer le niveau de performance énergétique notamment en se raccordant au réseau de chaleur de la plaine Rive Droite, et à diminuer la consommation d'eau.

Le projet prévoit également une réhabilitation complète des équipements existants autour d'une composition simple : services et accueil au rez-de-chaussée, bassins au 1er étage.

Ce projet comprend :

- le remplacement des cabines,
- la réhabilitation du revêtement des bassins en carrelage,
- la reprise des façades avec des menuiseries fines,
- le traitement de l'ensemble des bétons extérieurs,
- un parking à vélo,
- La réhabilitation de la toiture et un travail sur l'acoustique.

Les tribunes et certains équipements fonctionnels seront conservés (plongeur et profondeur du bassin).

Il s'agit également de faire évoluer l'offre au public en proposant de nombreuses nouveautés qui amélioreront le confort d'utilisation de la piscine par les habitants :

- La création d'une plage extérieure végétalisée et de jeux d'eaux à destination des enfants ;
- La création d'une pataugeoire de 60 m² ;
- La création d'une salle de préparation physique de 80 m².

Cet équipement, situé à proximité immédiate du quartier politique de la ville de la Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange, accueillera les enfants issus du « quartier », âgés de 6 à 12 ans pour des stages d'apprentissage de la natation dans le cadre du dispositif « j'apprends à nager ».

Les collèges Jacques Ellul, Alinéor d'Aquitaine, Cheverus, Léonor Lenoir et les lycées Trégey, Montaigne et François Mauriac, seront réaffectés au nouvel équipement dans le cadre de l'enseignement de l'Education physique et sportive (EPS) et/ou pour l'épreuve de natation au baccalauréat. Une attention toute particulière a été apportée à l'accueil des scolaires dans le cadre du projet puisque l'équipement comportera 12 vestiaires collectifs permettant l'accueil de 3 classes en simultané.

Enfin, la vocation sportive de la piscine Galin a été privilégiée. Le projet de réhabilitation visera à permettre l'accueil de compétitions de niveau régional de natation sportive, de waterpolo, de plongeur (avec trois plongeurs respectivement de 1 mètre, 3 mètres et 5 mètres).

Les travaux se termineront à l'été 2021.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Montant	en € %
Agence nationale du sport	550 000,00 €	4,19
Conseil départemental de la Gironde	228 000,00 €	1,73
Bordeaux Métropole :	2 900 000,00 €	22,08
□ règlement d'intervention « piscines »	2 500 000,00 €	
□ dont règlement d'intervention « politique de la ville	400 000,00 €	
Ville de Bordeaux	9 455 798,59 €	72,00
Total	13 133 798,59 €	

La subvention de Bordeaux Métropole au titre de la politique de la ville est de 400 000,00 €, soit 3 % du coût HT de l'opération, versée en 2 fois : 300 000,00 € soit 75 % en 2020 et 100 000 ,00 € soit 25 % en 2021 à la réception des travaux.

2.2 Restructuration et l'extension du groupe scolaire du quartier de l'Avenir - Bassens

Depuis plusieurs années, une réflexion est menée sur le devenir du quartier de l'Avenir, quartier prioritaire de la « politique de la ville » situé au nord de la commune de Bassens, à l'écart des grands axes de transports et notamment des transports en commun.

Resté à l'écart des dynamiques de renouvellement urbain portées sur la rive droite par le précédent Programme national de rénovation urbain (PNRU), il s'agit d'un quartier très fragilisé socialement et cumulant les handicaps, bien qu'il se présente sous la forme de petites entités singulièrement enclavées malgré leur taille mesurée et leur proximité de voies structurantes, en particulier pour le secteur Prévert.

Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont décidé de préparer et mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain pour le quartier de l'Avenir labellisé comme site d'intérêt local par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Il s'agit de redonner une attractivité globale au secteur : les enjeux sont aujourd'hui de révéler les potentialités et d'aboutir à l'émergence d'un quartier attractif, faisant la transition entre la ville ancienne et les nouveaux quartiers construits, pouvant rayonner et attirer à eux de nouvelles populations en termes d'habitat mais aussi d'usages et de fonctions urbaines.

La restructuration et l'extension des écoles est un projet inscrit au plan guide du projet de renouvellement urbain. Situé en plein cœur du quartier prioritaire, il bénéficie avant tout aux habitants du quartier mais également aux autres habitants des secteurs nord de Bassens, puisque la carte scolaire permet à cet égard de renforcer la diversité sociale.

Le Projet éducatif local (PEL) s'inscrit dans les objectifs contractualisés avec différents partenaires locaux et institutionnels (Caisse d'allocations familiales (CAF), Éducation nationale, Conseil départemental, Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)...). Formalisation du projet politique global de la ville, qui prend en compte les politiques sociale, culturelle, sportive et environnementale, il place l'enfant, le jeune et les parents au cœur du système éducatif.

Le projet a fait l'objet d'une étude de programmation qui a permis de rationaliser les surfaces, de redimensionner les deux écoles déjà existantes, de mutualiser la cuisine et certains espaces entre les deux écoles mais également en les ouvrant, hors temps scolaire, à d'autres utilisations possibles. En outre pour répondre aux besoins scolaires liés au développement de l'opération, des classes nouvelles seront créées à l'école maternelle Frédéric Chopin (qui après démolition-reconstruction comptera 8 classes contre 5 actuellement) et à l'école élémentaire Rosa Bonheur.

Cet ensemble scolaire, situé rue Fénelon, dont la livraison est prévue à la rentrée de septembre 2022, sera donc constitué de 23 classes et de plusieurs salles dédiées à l'accueil périscolaire, la restauration, la salle gymnique, la bibliothèque, la salle d'arts plastiques, la salle du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)...

Financeurs	Montant	%
------------	---------	---

	Eligible au RI école de BM	
Conseil départemental	487 500,00 €	3,99
Bordeaux Métropole :		
□ dont règlement équipements scolaires métropolitains pour les opérations en quartiers prioritaires	8 288 677,24 €	67,86
□ dont règlement d'intervention « politique de la ville	500 000,00 €	4,09
Etat	194 899, 14 €	1,60
Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde	100 000,00€	0,82
Région Nouvelle-Aquitaine	200 077,00 €	1,64
Ville de Bassens	2 442 788,34	20
Total	12 213 941,72	

L'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit que toute collectivité ou tout groupement de collectivités, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, doit assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet. Si, du fait des cofinancements publics, la ville de Bassens voyait son financement actuellement à 20% diminuer en dessous de ce seuil, la participation de Bordeaux Métropole serait atténuée jusqu'à l'atteinte à nouveau de 20% d'autofinancement communal. En termes de versement, la subvention de 500 000 € maximum sera versée en 2 fois : 350 000 € en 2020 et 150 000 € en 2021.

2. 3 Etude stratégique de rénovation urbaine « Yser - Pont de Madame » à Mérignac

Cette étude a vocation à déboucher sur un projet d'aménagement urbain, architectural et paysager, tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques du quartier. Le temps de l'étude devra permettre de partager avec l'ensemble des partenaires, des habitants et des acteurs du quartier une vision globale de la situation et de l'évolution du quartier. Le règlement politique de la ville de la Métropole prévoit également la possibilité de participer à hauteur de 25% à ces études de définition de projet urbain.

Les missions réalisées dans ce cadre devront permettre d'affiner le projet urbain et de le décliner ensuite jusqu'à sa programmation opérationnelle.

Les missions portent sur un périmètre opérationnel englobant la résidence Yser avec le marché de l'avenir et un périmètre d'étude plus large, qui s'étend des « Ardillos » au centre-ville.

Le nouveau plan de composition urbaine devra offrir aux habitants un cadre de vie agréable avec des lieux appropriables par tous. Les futurs aménagements des espaces extérieurs devront être propices au lien social, à la mixité sociale et intergénérationnelle. Une attention toute particulière devra être portée au retour de la nature en ville. La résidence est aujourd'hui dotée de grands espaces verts peu entretenus, il s'agira donc de préserver et de requalifier la présence de la nature sur ce site.

Cette étude contribue à la mise en œuvre de deux objectifs structurants en matière de logements, à savoir d'une part concevoir des logements de qualités, confortables et favorisant l'économie d'énergie, et d'autre part apporter de la diversité sociale.

En complément, sera étudiée la possibilité d'accueillir sur cette emprise une pépinière autour de l'innovation sociale (services aux seniors, mobilité, mobilier connecté, applications diverses, petite enfance etc.). L'objectif est d'offrir un lieu d'accueil qualitatif aux porteurs de projets et de leur permettre d'expérimenter leurs concepts dans l'espace public de la ville ou auprès de certains publics.

La mission portée par le bailleur Domofrance est évaluée à 213 475,00 €, avec la répartition suivante : 50% pour Domofrance, 25% pour Bordeaux Métropole et 25% pour la ville.

La réalisation de l'étude a été confiée à un groupement de compétences (architecte urbaniste, économiste de la construction, paysagiste, programmiste, juriste) autour de l'agence architecture, urbanisme et paysage Devillers et associés.

Financeurs	Montant en €	%
Domofrance	106 737,50	50
Ville de Mérignac	53 368,75	25
Bordeaux Métropole	53 368,75	25
Total	213 475,00	

La subvention de Bordeaux Métropole est de 53 368,75 € soit 25 % du coût HT de l'opération, versée en 1 fois en 2020. Cette subvention sera versée à la ville de Mérignac qui se chargera de la reverser à Domofrance maître d'ouvrage de l'étude.

3. La programmation consolidée

Le tableau suivant permet d'avoir une vision globale de crédits de paiement liés à cette politique sur la période 2016 /2020

Commune	Quartier	Projet	Coût total HT	Participation BM	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bassens	Avenir	pôle d'animation et de lien social	1 452 000	290 400			232 320			
Bassens	Avenir	Groupe scolaire du quartier de l'Avenir	12 213 941,72	500 000					350 000	150 000
Bordeaux	Grand Parc	réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc	4 399 082	500 000	250 000	150 000	100 000			
Bordeaux	Le Lac	gymnase Ginko	4 401 980	500 000				500 000		
Bordeaux	Joliot Curie	piscine Galin	13 133 798,59	400 000					300 000	100 000
Le Bouscat	Champ de course	structure d'insertion par l'activité économique	292 300	58 500						
Gradignan	Barthès	réhabilitation du foyer de football	564 125	112 825		37 000		60 660	15 165	
Lormont	Génicart	pôle parentalité jeunesse	180 558	36 112		36 112				
Lormont	Carriet	Etude Carriet	207 000	69 075			69 075			
Mérignac	Yser Pont Madame	maison de la petite enfance	2 375 000	475 000			380 000	95 000		
Mérignac	Yser Pont Madame	pôle territorial de coopération jeunesse	4 402 160	330 000						
Mérignac	Yser Pont Madame	Etude de rénovation urbaine	213 475	42 695					53368,75	
Pessac	Saige	extension du COSEC	1 877 993	375 600		262 920	112 680			
Pessac	Saige	Etude	185 905	46 500			46 500			
Talence	Thouars	réhabilitation des tennis	630 000	126 000				100 800	25 600	
Villeneuve d'Ornon	Sarcignan	construction d'une maison des solidarités et de l'emploi	2 636 130	500 000	250 000	250 000				
TOTAL			49 165 448,31	4 362 707,00	500 000	736 032	940 575	756 460	744 133,75	250 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n° 2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération n° 2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de codéveloppement,

VU la délibération n°2020/451 du 27 novembre 2020 relative au projet de renouvellement urbain Quartier de l'avenir de la commune de Bassens en vue de la réalisation de la restructuration des écoles Frédéric Chopin et Rosa Bonheur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole participe au financement d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active, afin de renforcer la cohésion sociale

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions d'équipement de BM des 3 projets des communes de Bordeaux, Bassens et Mérignac à hauteur de 953 368,75 € pour les exercices 2020 et 2021, sous réserve du vote du BP 2021,

Article 2 : de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions prévus au budget principal de l'exercice 2020 au chapitre 204, article 2041412, fonction 552,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020	